

## **Déclaration du Canada sur la destruction de ses stocks**

### **Cinquième réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions**

**Du 2 au 5 septembre, San José, Costa Rica**

Monsieur le Président,

J'aimerais donner un aperçu des efforts déployés par le Canada pour détruire ses stocks d'armes à sous-munitions.

Au cours des trois dernières décennies, notre pays a possédé deux types d'armes à sous-munitions : l'arme à dispersion air-sol Mk20 Rockeye ainsi qu'une munition classique bivalente améliorée (DPICM) basée au sol, le projectile M483A1 de 155 mm.

Même si le Canada a possédé des stocks, il n'a jamais utilisé d'armes à sous-munitions dans les opérations de combat dirigées par les Forces canadiennes.

Le Dépôt de munitions des Forces canadiennes de Dundurn, en Saskatchewan, a détruit les stocks de munitions Rockeye. Leur destruction s'est faite par détonation à ciel ouvert au moyen de détonateurs électriques, d'agents de sautage et d'explosif C4.

Ce programme de destruction s'est échelonné sur deux ans pour se terminer en septembre 2006. Il a permis de détruire plus de 248 000 sous-munitions contenues dans 826 bombes. La zone de détonation a ensuite été ratissée afin de neutraliser les munitions non explosées. Aucune munition non explosée n'a été trouvée, de sorte qu'il a été possible de confirmer la détonation complète de ces stocks. Les restes de munitions ont ensuite été enlevés, analysés pour éliminer les matières explosives résiduelles et marqués en vue de leur démilitarisation ultérieure.

Tel que nous l'avions déclaré l'année dernière, il ne restait plus qu'à détruire nos stocks de DPICM. Or, nous sommes heureux d'annoncer que c'est maintenant chose faite, de telle sorte que le Canada a terminé la destruction de l'ensemble de ses stocks d'armes à sous-munitions. De plus, les Forces armées canadiennes n'ont conservé aucune de ces munitions à des fins permises par l'article 3 de la Convention.

À la fin de 2006, la totalité de ces 12 600 projectiles a été inscrite à l'inventaire des stocks excédentaires et, en janvier 2007, ils ont cessé de figurer sur la liste des munitions utilisables en situation opérationnelle. Étant donné la quantité importante de projectiles à éliminer et le travail qu'impliquait leur destruction par détonation à ciel ouvert, il a été convenu que la meilleure option consistait à sous-traiter cette opération. Par ailleurs, en décembre 2011, tel que nous l'avons souligné dans notre rapport volontaire de 2013, présenté en application de l'article 7, le Canada a détruit trois projectiles contenant 264 sous-munitions. L'objectif consistait à mettre en place une procédure normalisée

pour la démilitarisation des munitions par détonation à ciel ouvert, comme solution de rechange à la démilitarisation commerciale, au cas où cela serait nécessaire.

En juillet 2012, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), l'organisme chargé de la passation des marchés publics pour le gouvernement du Canada, a informé l'industrie, dans le cadre de ce processus d'appel d'offres concurrentiel, que le ministère de la Défense nationale devait procéder à la démilitarisation et à l'élimination de ses stocks de DPICM. La demande de propositions pour l'élimination a été publiée en avril 2013 et le contrat a été accordé en janvier 2014 au soumissionnaire qualifié le moins disant, à savoir les Ordnance and Tactical Systems Munitions Services (OTS), filiale de General Dynamics située à Joplin, au Missouri, aux États-Unis. Cette entreprise compte plus de 10 années d'expérience en ce domaine.

En avril 2014, on a pu commencer à expédier vers leur destination finale, au Missouri, les armes à sous-munitions qui se trouvaient au Dépôt de munitions des Forces canadiennes de Dundurn, en Saskatchewan. Cela s'est fait à l'aide de camions et de manière sécuritaire. Leur démilitarisation s'est amorcée quelques semaines plus tard, au moyen de procédés qui ont permis de les désassembler et de les incinérer. L'entreprise a d'abord désassemblé les projectiles à distance et enlevé les grenades qu'ils contenaient, puis elle a retiré le dispositif d'amorçage, ou « fusée », de chacune des grenades. Elle a ensuite incinéré toutes les fusées et les restes de grenade pour que les matières explosives se consomment. Toutes les matières polluantes produites par l'incinération ont été captées et traitées au moyen d'un dispositif d'assainissement réglementé par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). En effet, comme le contrat de destruction a été accordé à une entreprise américaine, tout au long de la démilitarisation, celle-ci a respecté les normes américaines de sécurité et de protection de l'environnement, dont la portée et la rigueur sont presque identiques aux normes canadiennes, estime-t-on. Enfin, l'entreprise a récupéré les restes de métaux et de matières au cours de l'opération et, après avoir pris les précautions nécessaires, les a confiés à des recycleurs commerciaux.

La démilitarisation de ces munitions s'est terminée le 19 juin 2014 et, le 3 juillet 2014, le Canada a reçu de General Dynamics un certificat officiel confirmant la démilitarisation de ses derniers stocks d'armes à sous-munitions.

En résumé, nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que le Canada a terminé la destruction complète de ses stocks bien avant l'échéance prescrite par la Convention.

Merci.